

EXPOSITION CANINE NATIONALE

avec attribution du CACS de la S.C.C.



Samedi 7 et dimanche 8 août 2010



Renseignements et engagements à envoyer à :
Société Canine du Puy-de-Dôme - Patrice JEANNIN
3 place du Pont Perdu 63720 ENNEZAT - Tél. 04 73 63 82 34



**Cloture des engagements
le 23 juillet 2010**

**Entrée des exposants à partir de 8 h 30
Début des jugements à 9 h 15
Confirmations seules à 9 h**

Samedi 7 août	JURY PRESENTI	Dimanche 8 août
3° groupe Airedale et Terrier Divers, Fox-Terrier, Jagdterrier, Terriers d'Ecosse, Terrier de type Bull, Yorkshire Terrier, Russel Terrier et autres races du groupesM. CALLOC'H		1er groupe Berger de Brie, Berger de Picardie, Pumi, Bobtail et Berger Polonais de PlaineMme LARIVE Autres races du groupe.....M. LARIVE
4° groupe Tous les Teckels (toutes tailles et tous poils)M. DEROUET		2° groupe Aïdi, Dogue de BordeauxMme DESQUARTIERS Dogue Argentin, Chien de Montagne des Pyrénées, Fila Brasileiro, Shar PeïM. LARIVE Autres races du groupeM. VOILET
5° groupe Chiens Nordiques, Spitz Loup, Spitz Allemands, Spitz Japonais, Volpino, Akita Inu, Akita américain, Shiba, Chow-Chow, Eurasier, Basenji, Chiens Nus Mexicain, du Pérou, Pharaon, Chien de Canaan, Podenco, Cirneco et autres races du groupeM. VOILET		9° groupe Carlin et Boston TerrierMme DESQUARTIERS Caniches, Cavalier King Charles, ChihuahuaMme LARIVE Autres races du groupeMme CUSTOT (CH)
6° groupe Tous les Chiens Courants, Chiens de Sang, Rhodesian Ridgeback, Dalmatien et autres races du groupeM. MASUEZ		10° groupe Spéciale GreyhoundMme LARIVE Spéciale Magyar Agar et autres races du groupeMme DESQUARTIERS
7° groupe Spéciale Perdigueiro Portugès, Braques Allemand, Weimar, Epagneul de Munster, Epagneul Breton, Griffon Korthals et autres races du groupeM. DEROUET		
8° groupe SpanielsM. CITERNE Retrievers, Chiens d'Eau et autres races du groupeMme VAN DEE VOGELAAR		

Le jury pourra être modifié en fonction du nombre des engagements et des indisponibilités des juges.

Engagements par internet (paiement sécurisé par carte bancaire) : **cynoprint.com**
Clôture des engagements par internet : lundi 26 juillet (minuit)

EXTRAITS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION

L'exposition se tiendra à Chatel Guyon les 7 et 8 août 2010.

ARRIVÉE ET JUGEMENT – L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8 h 30. Les jugements commenceront à 9 h 15.

LOGEMENT – Tous les chiens seront logés dans les cages qu'ils ne devront quitter que pour se rendre dans le ring et se faire juger. Toute infraction à cette disposition peut entraîner l'exclusion du chien et la suppression de ses récompenses. Il est formellement interdit de placer de la paille dans les cages : seules les couvertures sont admises (sauf pour les meutes).

SORTIE DES CHIENS – Les chiens ne pourront quitter l'exposition avant 17 h 30. Les autorisations de sortie ne pourront être accordées qu'entre 12 et 14 heures après versement d'une caution de 16 € qui sera restituée jusqu'à 15 heures. Aucune autorisation de sortie avant cette heure ne pourra être accordée sous quelque prétexte que ce soit. Bar et collation à l'intérieur de l'exposition.

AFFICHAGE – Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'éleveur ; les principales récompenses obtenues par l'éleveur l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus, quels qu'ils soient, est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition.

TOILETTAGE – Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilette plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

SERVICE VÉTÉRINAIRE – Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition.

– des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
– des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
– des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
– des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits,
– des chiens dangereux

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants)

ANNULLATION – En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS – Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la FCI ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la FCI.

Seront refusés :

a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
b) les engagements au poteau le jour de l'exposition,
c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

CLASSES INDIVIDUELLES

• **INTERMÉDIAIRE** – Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois (comptés la veille de l'ouverture de l'Exposition). Cette Classe donne droit à l'attribution d'un CACS en concurrence avec les classes Travail et Ouverte.

• **OUVERTE** – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition. Cette classe donne droit à l'attribution du CACS en concurrence avec les classes Travail et Intermédiaire.

• **TRAVAIL** – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois la veille de l'ouverture de l'exposition et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant le 26/07/2010), la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du CACS en concurrence avec les classes Ouverte et Intermédiaire.

• **CHAMPION DE BEAUTÉ** – Réserve exclusivement aux chiens âgés de 15 mois la veille de l'ouverture de l'exposition, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la FCI et Champions Internationaux de la FCI au plus tard le 26/07/2010 (la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

• **PUPPY** – Pour les chiens âgés de plus de 6 et moins de 9 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, Insuffisant). Elle ne donne pas lieu à un classement.

• **JEUNES** – Pour tous chiens âgés de plus de 9 mois et moins de 18 mois la veille de l'ouverture de l'exposition Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au CACS.

• **VÉTÉRAN** – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans (comptés la veille de l'ouverture de l'Exposition). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

AUTRES CLASSES

MUTES – UNIFORMEMENT TERRIERS – TECKELS – CHIENS COURANTS POUR CHIENS COURANTS – Pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

POUR TERRIERS-TECKELS : Pour six terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

TECKELS : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

ÉLEVAGE – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT D'ÉLEVAGE – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE – Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE – Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS – Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement et restera acquis à la société même si l'exposant ne peut présenter son chien.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS – La clôture de l'exposition est fixée au 27 juillet 2007. Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1^{er} des engagements :

des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 6 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2^{es} des chiens – (à leur entrée ou en cours d'exposition) :

a) des chiens nés en France ou l'étranger après le 30 avril 2004, ayant les

OREILLES COUPÉES ;

b) ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;

c) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés ; Dans ces cas, Les engagements ne seront pas remboursés ;

d) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;

e) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS – Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un juge qualifié ou stagiaire ou expert confirmateur de la race considérée.

Un juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre juge qualifié pour la même race.

Un deuxième juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall.

C.A.C.S. : Le C.A.C.S ne peut être accordé qu'à un chien classé "1^{er} EXCELLENT" en classes Ouverte, Intermédiaire ou Travail, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les juges font les propositions de CACS d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la SCC de s'assurer, pour l'homologation du CACS que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé "2^e Excellent" est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le "CACS" il peut lui être accordé le R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S peut être convertie en CACS si le chien proposé pour le CACS :

a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines ;

b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le CACS, pour attribuer la Réserve de CACS le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S et le mettre en concurrence avec les "1^{er} Excellent" des deux autres classes.

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la SCC en ce qui concerne le CACS.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE – Le chien et la chienne proposés pour le CACS concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif "Excellent" dans la classe jeune, et le (la) Meilleur(e) vétérinaire ayant reçu le qualificatif "Excellent".

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE – Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION – Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des "Meilleurs de Groupes" de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2^e jour.

CONFIRMATIONS

ATTENTION : les chiens nés après le 28 août 2008 ayant les OREILLES COUPÉES ne pourront ni être jugés, ni être confirmés.

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

AGE MINIMUM EXIGE POUR LA CONFIRMATION

1^{er}- Groupe : 12 mois sauf :

Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres 15 mois

2^e- Groupe : 12 mois sauf :

Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois 15 mois

3^e-4^e Groupes 12 mois

5^e- Groupe : 12 mois sauf :

Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podenco Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimaux du Groenland 15 mois

6^e- Groupe : 12 mois sauf

Rhodesian Ridgeback 15 mois

7^e- Groupe : 12 mois

8^e- Groupe : 12 mois sauf :

Retrievers 15 mois

9^e- Groupe : 12 mois sauf :

Épagneuls Pékinois et Japonais 10 mois

10^e- Groupe : 15 mois sauf :

Whippet, Petit Lévrier Italien 12 mois

RÉCLAMATIONS – Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivés et être accompagnées d'une caution de 100 € qui restera acquise à la Société Organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS – Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
b) ceux qui auront fait une fausse déclaration ;
c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine ;
e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ – la Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux exposants résidant à l'étranger

I – Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquis à caution et le versement des frais correspondants.

II – L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III – Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

CONFIRMATION : toutes les races ne pourront être confirmées. Se renseigner. Votre chien doit être tatoué très lisiblement ou "pucé" et vous devez le présenter avec sa carte d'immatriculation et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire de confirmation correctement rempli.

NOUS VOUS RAPPELONS QUE S'AGISSANT D'UNE EXPOSITION, LES CHIENS DEVRONT RESTER A L'EXPOSITION JUSQU'A 17 H 30.

NOUS VOUS REMERCIONS DE VOTRE COMPRÉHENSION.

OBLIGATIONS SANITAIRES

CHIENS DE 2^e CATEGORIE : le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le n° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Cosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes les dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

Oreilles coupées : les chiens nés après le 1^{er} mai 2004 dont les oreilles sont coupées sont interdits d'exposition en France. Ils ne peuvent pas être confirmés.

EXPOSITION CANINE NATIONALE

CACS

Samedi 7 août

Dimanche 8 août 2010

Clôture des engagements : le 23 juillet 2010

CHATEL GUYON

Centre de la Mouniaude 63140 CHATEL GUYON

Demande d'engagement (1 feuille par chien) à retourner à :

Société Canine du Puy-de-Dôme - Patrice Jeannin

3 place du Pont Perdu 63720 ENNEZAT - Tél. 04 73 63 82 34

Race

Variété (voir au verso) Taille

Couleur Poil Poids

Nom du chien

..... MALE FEMELLE - Né(e) le

N° Pedigree N° de tat. ou puce

Nom du père

Nom de la mère

Producteur : M., Mme, Mlle

(propriétaire de la mère à la saillie)

Propriétaire : M., Mme, Mlle

Adresse

Code postal Ville

Tél.

Je déclare accepter sans restriction ni réserve les obligations qui résultent pour moi du présent engagement et qui figurent au verso de cette même feuille. **Je certifie ne pas être interdit d'exposition. Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 17 heures 30.**

Fait à le Signature du propriétaire

(autre signature au verso)

**PRIERE DE JOINDRE UNE ENVELOPPE TIMBRÉE
LIBELLÉE À VOS NOM ET ADRESSE
POUR L'ENVOI DE LA CARTE D'EXPOSANT**

Du soin apporté à remplir les lignes ci-dessous dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue.
**Attention aux précisions indispensables pour certaines races :
voir au verso**

**NUMÉRO DE TATOUAGE
OU TRANSPONDEUR :**

Race

Variété (voir au verso) Couleur

Poil (ras, long, dur) Poids Taille

Nom du chien

Sexe : MALE FEMELLE N° PEDIGREE Date de naissance

(LOF, LOSH, LOI, ...)

Nom du père

Nom de la mère

Producteur : M., Mme, Mlle

(propriétaire de la mère à la saillie)

Propriétaire : M., Mme, Mlle Prénom

Adresse complète

Code postal Ville Tél.

Demande la confirmation OUI NON *(gratuite pour tout chien inscrit en classe individuelle ou en meute)*

Meute Elevage Lot d'élevage Paire Couple

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION

	NON MEMBRES	MEMBRES SCRABV
1 ^{er} chien (catalogue compris)	32 €	29 €
2 ^e et 3 ^e chiens (chacun)	25 €	23 €
4 ^e et suivants (chacun)	23 €	21 €
Puppy	20 €	18 €
Vétérain	19 €	17 €
Classe et Lot d'Élevage	Gratuit	Gratuit
Classe Paire et Couple	10 €	10 €
Meutes (6 chiens en individuelle)	57 €	50 €
Confirmation seule	35 €	35 €
<i>(Sans jugement, ni commentaire, ni récompense)</i>		

Classes dans lesquelles le chien peut être engagé (voir définition des classes dans le règlement)

	SOMMES adressées
Intermédiaire	
Ouverte	
Travail	
Champion	
Jeune	
Puppy	
Vétérain	
Meute	
Classe et Lot d'élevage	gratuit
Paire, Couple	
Confirmation seule	

Total (chèque global)

La réduction des tarifs est applicable aux adhérents des Sociétés Canines du 03 - 15 - 43 - 63 (S.C.R.A.B.V.)

IMPERATIF POUR REDUCTION

Indiquer n° carte adhérent pour 63.....
Photocopie de la carte pour les autres départements

Ci-joint règlement des engagements et taxes ci-dessus désignés,

€ :

Exclusivement chèque libellé au nom de :

Comité d'Organisation de l'Exposition Canine de Châtel Guyon.

Ne rien inscrire ici

Groupe

Classe

n° enregistrement

CLASSE

Intermédiaire

Ouverte

Travail

Champion

Jeune

Puppy

Vétérain

RENSEIGNEMENTS À FOURNIR POUR LES CLASSES TRAVAIL ET CHAMPION (joindre justificatif)

RENSEIGNEMENTS À FOURNIR

Pour les classes Travail et Champion

Les titres doivent avoir été homologués avant le 26 juillet 2010

CLASSE TRAVAIL

CHIENS DE DÉFENSE

Date et lieu où le chien a obtenu soit :

- le Brevet de Chien de Défense en Ring
- le Brevet Campagne
- le Brevet Mondioring
- le R.C.I. mention classée (IPO I)
- le Brevet de Pistage Français
- le Brevet de Recherche Utilitaire
- le Niveau 3 pour le pistage FCI sur 2 concours
- le Test International de Sauvetage
- le Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin).

CHIENS D'ARRÊT BRITANNIQUES ET CONTINENTAUX :

date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu un minimum

Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique (BICP) 1^{er} ou 2^e catégorie

CHIENS COURANTS :

date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu un Brevet de Chasse

CHIEN D'ÉLAN NORVÉGIEN :

date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu

- Sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon ;
- Sur piste naturelle l'un des 4 qualificatifs suivants chien de rouge, chien de rouge forceur, chien derouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.

CHIENS NORDIQUES DE TRINEAU :

date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu le Brevet de Travail échelon 1.

RETRIEVERS : date et lieu du concours où le chien a obtenu TB en Field ou B.I.C.P. 1^{er} ou 2^e catégorie ou 100 pts dans une épreuve de recherche au sang.

LEVRIERS : il faut justifier de deux Excellent en ENC ou PVL, sur deux pistes différentes ou avec deux juges différents. Vous procurer un certificat spécial auprès du secrétariat de la CNUL.

SPANIELS : date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins un TB

BARBETS : date et lieu où le chien a obtenu un Brevet de Travail à l'Eau 1^{er} ou 2^e catégorie.

TERRIERS : date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points

TECKELS : Date et lieu du concours au terrier où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3^e prix. Ou 47 points ou un 3^e prix dans une épreuve de menée à voix sur lièvre

CLASSE CHAMPION

Date d'homologation du titre de Champion National de Beauté ou de Champion International (joindre une copie des justificatifs). Les titres doivent avoir été homologués avant le 26 juillet 2010

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS

REPONSE

.....
.....
.....
.....
.....

Les titres de travail doivent être obtenus avant le 26 juillet 2010

Société Canine du Puy de Dôme

Chemin des Cours - Varennes - 63450 CHANONAT - Tél. 04 73 87 30 51

Dates à retenir

des prochaines manifestations canines départementales

Nous communiquons les prochaines manifestations canines départementales organisées par la Société Canine du Puy-de-Dôme.
CEYRAT - Site de la Société Canine

EXPOSITIONS VENTES DE CHIOT

- ◆ 18 avril 2010
- ◆ 30 mai 2010
- ◆ 13 juin 2010
- ◆ 12 septembre 2010
- ◆ 3 octobre 2010
- ◆ 24 octobre 2010

Les feuilles d'engagement à demander : à la Société Canine Puy-de-Dôme ou au secrétariat de l'exposition, ou à prendre dans le catalogue de l'exposition.

Renseignements expo Châtel Guyon :
jeannin.patrice@gmail.com ou 04 73 63 82 34

EXPOSITION CANINE CHATEL-GUYON 2011 : 6 et 7 août

PRECISIONS INDISPENSABLES POUR LES RACES SUIVANTES :

VARIÉTÉ :

Bergers Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russel Terrier, Chien courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Cockers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.

COULEUR :

Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Epagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.

POIL (longueur ou texture) :

Teckels, Saint-Bernard, Chihuahua, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italianos, Retrievers, Bergers des Pyrénées et Hollandais.

TAILLE :

Schnauzers, Pinschers, Caniches, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.

POIDS :

Pékinois, Epagneul Japonais, Papillons, Phalènes.

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant au verso. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçus et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vols, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil n'est pas à ma connaissance au jour où est signé cet engagement atteint de maladies contagieuses, et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 17 h 30.

Signature :



Engagements par internet
(paiement sécurisé par carte bancaire)

cynoprint.com



Clôture des engagements par internet :
lundi 26 juillet (minuit)




PRO PLAN

Plate-forme régionale :
CANI DISTRIBUTION
134 avenue de Cournon 63170 AUBIERE
Tél. 04 73 28 01 00